

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE Du 27 Février 2021 en visioconférence.

Préalablement à la tenue de cette Assemblée Générale, le Secrétaire Général a procédé à l'envoi aux clubs de l'ensemble des éléments prévus dans les statuts du Comité Régional, conformément, aux vœux de la Fédération.

Désignation des opérations.

Un appel à candidature pour l'élection des délégués des clubs régionaux BFC a été envoyé à tous les clubs de BFC et aux membres du comité directeur BFC le 26/01/2021.

L'invitation à l'Assemblée Générale en Visio conférence, le mode d'élection ont été envoyés à tous les responsables des clubs le 30/01/2021.

La date limite pour recevoir les candidatures des délégués du comité régional était fixée au 04/02/2021.

La liste des candidats a été diffusée par email à tous les clubs et aux membres du comité directeur le 06/02/2021.

L'élection des délégués régionaux devant avoir lieu par correspondance, un courrier postal a été envoyé à tous les clubs le 08/02/2021.

Il contenait l'explication du mode d'élection, une enveloppe de retour à l'adresse du secrétaire, une enveloppe blanche vierge pour insérer les bulletins de vote, les bulletins de vote et le fichier fédéral des clubs mentionnant le nombre de licences de chaque club et le nombre de voix correspondantes.

La date limite de retour de ce courrier auprès du secrétaire général était fixée au 20 février 2021 date de la poste faisant foi.

La date d'ouverture de ces plis était fixée au 25/02/2021, voir le document du dépouillement et le procès-verbal établi par les scrutateurs désignés auparavant.

TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

Etaient présents ;

Les représentants des 49 clubs suivant : ARBOUANS ,ARCEY, ASNANS, AUTUN, ,AUXERRE 1 ere Cie , AUXONNE ,BEAUJEU ET QUITTEUR, BELFORT 1 ere , BELFORT Savoureuse, BESANCON Arc Club, BRIENON, CHAGNY, CHALON, CHAMPAGNOLE , CHATILLON, CHENOVE, CHEVIGNY, CLUNY, DIJON ,DOLE, GRAY, IS Sur Tille, JOIGNY, LA CHAPELLE THECLE, LA CHARITE S/ LOIRE ,Les CADETS D'AUXERRE, LONS LE SAUNIER, LURE, MACON, MARCHAUX, MARSANNAY, MEURSAULT, MONETEAU, MONTCEAU, MOREZ, NEVERS, PARAY, PORT sur Saône, ST APOLLINAIRE, ST CLAUDE , ST LUPICIN , ST MARTIN DU TERTRE, SEMUR en Auxois, SENS, ST JULIEN sur Suran, TAVAUX, THISE, TONNERRE ,TORPES.

Les présidents des comités départementaux de COTE D'OR, du DOUBS, du JURA, de la NIEVRE, de HAUTE SAONE, de SAONE ET LOIRE, de l'YONNE

Les membres du comité directeur ; D BARRAUD, H BOUVIER, G CHAMPION, M L CHAPLIN, G COLLIN, P CRENN, M A DE GRANDIS, P FABIO, J L GAMARD, G GATEAU, T GUERIN, C LAFOREST, C LECLAIRE, V MARICHY, H MERLE, S MIGLIORINI, J L MITAUT, V ROUGETET, H TOGGWILER, Y TRAPET, M ZIEGLER, Docteur P FONTAINE.

Le cadre technique régional Patrice FRANCOIS.

Le cadre technique du CD 71 E COLLAUD.

Etaient excusés ;

Les représentants des clubs de : Cosne sur Loire, Etrigny, Gueugnon Maiche, Vesoul.

Les membres du comité directeur ; E GAUBEY.V CHEVRIER, V GRUT-HACHET, H TOGGWILER, Y TRAPET.

Cadre technique régional V CLERC ..

Etaient absents :

Les 22 représentants des clubs de : Avriigny Virey, Beaune, Belfort le lion, Belleneuve, Besançon la Décoche, Epinac, Etupes, Pontarlier, Dampierre sur Salon, Bleneau, ST Fargeau, Valdoie, Grandvillars, Marnay, Passavent la Rochère, St Martin d'Heuille, Morvillars, Fleury, Le Creusot, Bourbon-Lancy, Louhans, Vercel, Saône, Pourrain.

Accueil des participants à 13h30 en visioconférence avec Zoom.

Le Secrétaire Général et son Adjointe émargent les représentants des clubs, 48 sont présents sur 78. Ils sont porteurs de 209 voies sur 280.
Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le président Christian LAFOREST ouvre la séance à 14h00. Il souhaite la bienvenue à tous.

Le secrétaire général Gérard GATEAU demande à l'assistance si quelqu'un a des remarques à faire sur le compte rendu de l'AG de novembre que tous les clubs ont reçu. Aucune remarque ni question, le compte rendu est validé à l'unanimité.

Le président présente son rapport moral.

Voir document joint

Il présente le nouveau Président du club d'Autun.

Election des délégués régionaux à l'assemblée générale de la FFTA.

Compte tenu de la situation sanitaire cette élection s'est déroulée par correspondance du 8 février au 20 février 2021.

Voir le paragraphe d'ouverture de cette assemblée.

Le document de dépouillement et le procès-verbal de l'élection sont en pièce jointe.

Le secrétaire communique le résultat à l'assemblée.
Les huit candidats sont élus.

G Gateau, V Creuzet, H Toggwiler, M A De Grandis, C Leclair, G Collin, A Picard, C Laforest.

Commission financière.

Le trésorier Jean Louis MITAUT présente l'arrêt des comptes au 31 décembre 2020 et le rapport des vérificateurs aux écritures qui seront soumis aux votes. Voir documents joints.

Un vote par appel des présents est réalisé par les secrétaires G Gateau et H Bouvier.
Les comptes sont approuvés à l'unanimité des présents, 209 voix sur 209.

L'appel à candidature pour être vérificateur aux comptes n'a pas obtenu de candidat.

Commission sportive.

Pas de nouvelles actions depuis l'AG de Novembre pour cause de pandémie.

Commission jeunes.

Pas de nouvelles actions depuis l'AG de Novembre pour cause de pandémie.

Commission arbitrage.

. Pas de nouvelles actions depuis l'AG de Novembre pour cause de pandémie.

Commission formation.

Pas de nouvelles actions depuis l'AG de Novembre pour cause de pandémie

Commission para archerie.

Pas de nouvelles actions depuis l'AG de Novembre pour cause de pandémie

Commission labellisation.

Les clubs qui devaient présenter un dossier fin d'année 2020 ont vu leurs dossiers de labellisation reportés en 2021.

Prévisionnel financier.

Le trésorier propose le prévisionnel 2021 à l'assistance.

Il est précisé que le montant des cotisations régionales ne changera pas pour 2021/2022. Aucune remarque ni question, le document est soumis au vote par appel des présents. Un Président de club est arrivé en retard après le vote du bilan, le nombre de voix des votants est de 213.

Le prévisionnel est adopté à l'unanimité des présents par 213 voix sur 213.

Commission sportive.

M A De Grandis présente une opportunité de compétition si la DRE ne peut pas être mise en place en Bourgogne Franche Comté. Voir le document joint.

En cas de reprise des compétitions les dates des rencontres de D1 et de D2 sont reportées au 4 juillet pour la D1 à Brienon et en mai pour la D2 à Chatillon.

Les compétitions sont interdites jusqu'au 31 mars 2021.

En extérieur, la FFTA attend les directives sanitaires du ministère pour autoriser la reprise des compétitions.

Les entraînements sont possibles en respectant le protocole sanitaire.

Le championnat de France de tir Nature est annulé à la date prévue, il pourrait être reporté à la date du Championnat de France de tir 3 D n'aura pas lieu faute d'organisateur.

Commission jeunes.

Les stages sont en attente de directives ministérielles et de protocoles de la FFTA.
Une réunion de la commission sera organisée pour programmer la saison extérieure.

Commission parcours.

Gérard Gateau lit le compte rendu d'Evelyne Gaubey. Voir document joint

Commission arbitrage.

Des formations continues doivent avoir lieu pour les arbitres de façon à ce qu'ils restent « actif » vis-à-vis de la FFTA. Philippe Crenn le PCRA étudie les possibilités de dates ainsi que les modalités, visioconférence ou présentiel.

Les arbitres formateurs devraient faire leur formation continue le 24 avril en présentiel ou en visioconférence en fonction des conditions sanitaires.

Une passerelle entre le diplôme Beursault et le diplôme TAE est en attente de directives fédérales.

Commission formation.

Valérie Rougetet fait le point sur les actions en cours et à venir.

Une formation d'Assistant Entraîneur a rassemblé 20 personnes en janvier.
Une journée en présentiel est nécessaire pour finaliser cette formation, les formateurs attendent le beau temps pour pouvoir la faire en extérieur.

32 personnes sont inscrites sur les formations de dirigeants qui ont lieu les samedis.
3 ont déjà eu lieu et ont rassemblé chaque fois environ 25 personnes.
Environ 18 à 20 personnes (les mêmes) sont toujours présentes sur chaque formation. Il reste deux formations à réaliser.

Toutes les personnes ayant participé aux cinq formations pourront prétendre à l'obtention du certificat d'Assistant Entraîneur à condition de participer à la dernière formation en présentiel sur le matériel et les fondamentaux soit en Saône et Loire soit dans l'Yonne.

La formation passerelle entre le diplôme Entraîneur 1 et le diplôme « Entraîneur Fédéral » est annulée faute d'un nombre suffisant de candidats.

Le 6 mars une formation continue des entraîneurs est prévue sur le thème de l'analyse vidéo.

Les entraîneurs diplômés sont considérés « actif » jusqu'en août 2021 par la FFTA .

Une formation « Module Poussins » devra être mise en place pour les entraîneurs diplômés.

La formation « Entraîneur Fédéral » de la saison 2022 est programmée pour le 10 et le 11 avril. Les inscriptions doivent se faire avant le 31 mars 2021.

Commission labellisation structuration.

Gérard Gateau rappelle que les clubs doivent impérativement mettre à jour leur fiche structure sur l'extranet fédéral pour être prêt le jour où la FFTA lancera la campagne de labellisation.

Ils doivent envoyer le compte rendu de leur Assemblée Générale à leur Comité Départemental ainsi qu'au Comité Régional.

Commission Médicale.

Le Docteur Fontaine recommande de se faire vacciner et de suivre les recommandations sanitaires. Lors des entraînements il est impératif de remplir la feuille de présence.

Un Médecin d'Auxerre serait intéressé pour intégrer le groupe des Médecins agréés FFTA en Bourgogne Franche-Comté. Il doit contacter le Docteur Fontaine qui lui fournira tous les renseignements nécessaires.

Fin des rapports des commissions.

Le Président C Laforest informe l'assistance de la prochaine réunion de l'ANS, il rendra compte des directives qui en émaneront.

Il préconise de préparer le CERFA de demande de subvention en attendant les thèmes retenus par l'ANS ;

Le Président détient une médaille de bronze de dirigeant attribuée à M Christian Leclair, le président de La Charité sur Loire.
Il lui donnera lors d'une prochaine rencontre.

Il rappelle que vous pouvez lui envoyer vos demandes de médailles pour les dirigeants.

Patrice François rapporte que le CDOS 21 organisera une réunion sur les violences dans le sport.

Catherine Pellen rappelle qu'un document traitant de ce sujet est en ligne sur le site de la FFTA.

Couvre-feu à 18H00.

Il n'y a pas de dérogation pour les archers participant à une compétition fédérale considérée comme amateur. Seuls les professionnels peuvent en bénéficier.

Le protocole de la FFTA devra être respecté, port du masque en dehors du temps de tir, et surtout pendant les regroupements à l'accueil des compétitions, pas de remise de médailles, respect des distanciations.

Les parcours sont peut-être la compétition qui respectera le mieux ces recommandations à condition de faire des groupes de 3 archers maximum.

Question sur les pouvoirs.

Le Président du club ne peut déléguer ses pouvoirs qu'à un licencié de son club. Il délègue sans avoir recours à l'avis des autres membres de l'association.

Dans le cas de réunion en visioconférence une date limite de dépôt des pouvoirs pourrait être exigée.

Des réunions des commissions et du Comité Directeur BFC seront bientôt programmées. Il n'a pas été possible d'organiser une réunion des présidents des clubs cette année.

Le Président Laforest remercie l'ensemble des présents et leur souhaite le bonsoir.

Clôture de l'assemblée générale par Visioconférence à 16h40.

Le président,

C LAFOREST.



Le secrétaire général

G GATEAU.

